

**Bulletin à transmettre à : formations-reglementees@inserr.fr**

IDENTITE (écrire en lettres capitales)			
Madame ☐ Monsieur ☐		Nom d'usage :	
Nom de naissance :		Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :		Dpt de naissance :
PROFIL DU CANDIDAT			
☐ Psychologue		N°ADELI ou RPPS :	
☐ Expert en sécurité routière		☐ BAFCRI	☐ BAFM ☐ FMESR
COORDONNEES PERSONNELLES			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone portable (obligatoire) :			
Mail (obligatoire) :			
STATUT DU CANDIDAT			
☐ Indépendant			
☐ Salarié(e)		Nom de l'employeur :	
☐ Demandeur d'emploi		Identifiant France Travail :	Région de référence :
FINANCEMENT OU CO-FINANCEMENT ENVISAGE			
☐ Autofinancement	☐ Employeur	☐ France TRAVAIL / Région	☐ OPCO (à préciser) :
☐ FIF-PL (l'attestation de présence et de règlement de formation FIF-PL sera complétée et transmise par l'INSERR au bénéficiaire qui en aura fait la demande)			
☐ Joindre un chèque bancaire de 840€ à l'ordre de l'INSERR (si vous avez déposé une demande de prise en charge, ce chèque de caution vous sera restitué à réception du paiement par l'organisme financeur) ou par virement (références bancaires ci-dessous)			
FACTURATION			
Nom ou raison sociale :			
Nom du représentant :			
N°SIRET :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
PIECES A FOURNIR			
☐ Copie de l'attestation RPPS ☐ Copie d'une pièce d'identité ☐ Copie dernière autorisation d'animer ou agrément			
☐ Copie attestation de formation initiale			
RAPPEL : Le renouvellement de l'autorisation d'animer doit être réalisé au moins 2 mois avant la fin de la date de validité indiquée sur celle-ci. "Les animateurs souhaitant renouveler leur autorisation d'animer et qui n'ont pas suivi la formation continue depuis le 31 décembre 2012, doivent suivre une formation initiale." art.10-arrêté du 26/06/2012			
Domiciliation bancaire : Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté – CE Bourgogne FC Dijon Code banque : 12135 – Code guichet : 00300 – Compte : 08774566042 – Clé RIB : 23 IBAN : FR76 1213 5003 0008 7745 6604 223 Code BIC : CEPABRPP213			Date, signature et cachet (entreprise) :

Les conditions générales de prestations de services et le règlement intérieur de l'Inser sont librement consultables sur notre site internet.

RGPD :

Les données collectées sont nécessaires pour constituer le dossier de formation et vérifier la recevabilité dudit dossier. Les photos sont nécessaires pour réaliser le trombinoscope de la formation et le cas échéant pour transmission à la DSR.

Si la candidature n'est pas retenue, les données transmises seront détruites dans un délai de 24 mois.

Si la candidature est retenue, ces données seront transmises pour être traitées dans le cadre de la formation, puis conservées pendant 6 ans après la dernière interaction suivant cette formation.

Conformément à la loi Informatique & Libertés / RGPD, vous avez le droit de demander à consulter, à faire rectifier ou effacer vos données, en cas de contestation à limiter (figer) vos données, à récupérer une copie de vos données.

Nous ne procédons pas à un traitement marketing de vos données, ni à un profilage, ni à des décisions individuelles automatisées. Par défaut, nous répondons dans un délai d'un mois à votre demande sauf si des difficultés spécifiques nécessitent plus de temps.

Pour exercer ces droits il faut nous contacter par courriel à rgpd@inserr.fr ou rgpd.inserr@auris-solutions.fr

En cas de différend vous avez la possibilité d'introduire une réclamation à la CNIL.

Contact service des formations réglementées INSERR

Céline BORDET -Chargée de formation

122 rue des Montapins- CS 20015 - 58028 NEVERS cedex

Téléphone : 03 86 59 96 81 - Mail : formations-reglementees@inserr.fr